

51 / 1965

*Assesors
Pign.*

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une nouvelle artère sur la commune de Veyrier "Chemin des Sylvains"

Du 6 juillet 1965

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 28 juin 1965;

vu le préavis favorable de la division d'urbanisme;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier dans sa séance du 21 mai 1965 proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de

"Chemin des Sylvains"
divinités des forêts et des champs,

au chemin privé qui dessert le morcellement Breccolini-Bornand,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

Chemin des Sylvains au chemin privé qui dessert le morcellement Breccolini-Bornand dont les deux extrémités débouchent sur le chemin Antoine Martin.

Communiqué à :

- Travaux 8 ex.
- Intérieur 1 ex.
- Sautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland